



Section du MORBIHAN
Secrétariat de Section :
Annie RIO - Jean-Marc PAPOTIER
-
13 Avenue Saint Symphorien
56020 VANNES CEDEX
02 97 68 54 68

Compte Rendu des CAPL de révision de l'évaluation 2015 année de gestion 2014

Les CAP locales de révision de l'évaluation se sont déroulées les 2 et 10/07/2015

- Après lecture de notre déclaration liminaire, Solidaires Finances Publiques a réaffirmé son opposition au système de l'entretien professionnel fondé exclusivement sur une mise en compétition des agents entre eux et sur des notions de productivité et de performance individuelle, organisé dans un cadre contractuel et individualisé. Ce dispositif porte atteinte aux valeurs de la fonction publique et contribue à la dégradation des conditions de vie au travail des agents. Nous revendiquons une répartition non contingentée des réductions d'ancienneté et la mise en place d'un entretien annuel collectif en remplacement de l'entretien individuel. Nous réaffirmons très clairement notre refus de toute forme de contractualisation des fonctions et nous demeurons tout particulièrement vigilants pour que les agents aient des éléments de repère au regard de leurs acquis professionnels et ce durant toute leur carrière.
- Pour Solidaires Finances Publiques, le tableau synoptique doit permettre aux agents d'avoir, tout au long de leur carrière, une vision synthétique, objective et précise de l'appréciation de leur valeur professionnelle. Dès lors nous condamnons vivement l'approche retenue par l'administration qui conduit à précariser les connaissances et compétences des agents en partant du principe que le tableau synoptique est le pendant de l'évaluation annuelle.
- Pour Solidaires Finances Publiques, 917 agents évalués dans le département c'est beaucoup d'énergie gaspillée !

Résultats du recours hiérarchique:

Cadres C : 20 recours	Cadres B : 12 recours	Cadres A : 5 recours
0 satisfait en totalité	1 satisfait en totalité	2 satisfaits en totalité
9 satisfaits partiellement.	2 satisfaits partiellement	2 satisfaits partiellement
0 réduction attribuée	0 réduction attribuée	

Réserves allouées à la CAPL

Cadres C	Cadres B	Cadres A
3 x 2 mois 7 x 1 mois solde non distribué après CAPL : 3 mois	2 x 2 mois 10 x 1 mois solde non distribué après CAPL : 7 mois	1 x 2 mois 2 x 1 mois solde non distribué après CAPL : 4 mois

Les CAP Locales

Les recours en CAPL ont porté sur la reconnaissance de la valeur professionnelle (réduction de cadence) et/ou sur les éléments de l'entretien professionnel (appréciations littérales et tableau synoptique).

Solidaires Finances Publiques, dès lors que le collègue défendu n'a pas obtenu entière satisfaction sur l'ensemble des points de sa demande, a voté contre l'administration.

Compte rendu

Cadres C

14 dossiers ont été examinés, dont 4 défendus par Solidaires Finances Publiques :

Concernant la reconnaissance de la valeur professionnelle:

3 collègues ont obtenu une valorisation* de 2 mois,

4 collègues ont obtenu une valorisation* d'1 mois,

Concernant les éléments de l'entretien professionnel:

- appréciations littérales:

9 collègues ont obtenu totalement ou partiellement satisfaction (modification des appréciations).

- le tableau synoptique:

11 ont obtenu totalement ou partiellement satisfaction (modification des croix)

*(valorisations pour lesquelles les attributions sont hors contingent - hors réserve, échelons terminaux)

Cadres B

8 dossiers ont été examinés, dont 2 défendus par Solidaires Finances Publiques :

Concernant la reconnaissance de la valeur professionnelle:

2 collègues ont obtenu 2 mois de réduction** d'ancienneté,

3 collègues ont obtenu 1 mois de réduction** d'ancienneté,

Concernant les éléments de l'entretien professionnel:

- appréciations littérales:

4 collègues ont obtenu partiellement satisfaction (modification des appréciations).

- le tableau synoptique:

4 ont obtenu partiellement satisfaction (modification des croix).

** (échelon variable: attribution issue de la réserve)

Cadres A

Il n'y a pas eu de CAPL A car aucune demande de révision de l'évaluation.

A l'issue de ces 2 CAPL, 17 mois de réduction d'ancienneté n'ont pas été attribués.

Solidaires Finances Publiques dénonce cette absence de distribution préjudiciable à l'avancement de carrière des agents du département du Morbihan et à leur pouvoir d'achat.

Solidaires Finances Publiques s'engage à défendre les droits des agents.

Une fois encore, nos représentants en CAP locales se sont battus pour la défense individuelle de chaque agent qui nous avait donné mandat.

Le système d'évaluation reste une épreuve obligée et mal vécue par les agents déjà confrontés aux surcharges de travail.

Au regard des résultats obtenus à l'issue de ces CAP, les collègues qui n'ont pas obtenus entière satisfaction en CAP locales sont invités à rédiger un recours en CAP Nationale (dans les 15 jours de la notification de la décision consécutive à la CAPL).

Nous vous rappelons qu'il n'est jamais vain de faire appel, nos militants sont à votre disposition. **N'hésitez pas à nous contacter pour vous aider dans la rédaction de vos appels nationaux.**

Les élus de Solidaires Finances Publiques en CAPL 2 & 3 – Morbihan

AAP :	Carole Rosolen – Tit	Laurence Pézière - Supp
AA:	Marie Le Goff – Tit	Véronique Divet – Supp
	Julien De La Haye - Tit	Magalie Lescop – Supp
Expert(e)s	Jean-Marc Papotier – Nathalie Rosnarho – Véronique Gourdon	
C P :	Yannick Le Sausse – Tit	Yves-Marie Delliste - Supp
C 1ère classe :	Françoise Mathieu – Tit	Florence Hamonou – Supp
C 2è classe :	Jean-Marc Papotier – Tit	Colette Le Falher – Supp
Expert(e)s	Carole Rosolen – Annick Soulé	

Section Solidaires Finances Publiques 56 - 13 Ave St Symphorien - 56020 VANNES CEDEX
solidairesfinancespubliques.ddfip56@dgfip.finances.gouv.fr
site : <http://solidairesfinancespubliques.info/snui-locaux/56/>

BULLETIN D'ADHÉSION



SECTION : MORBIHAN - 56

Coupon à remettre à votre correspondant
accompagné du règlement

NOM (marital) _____ Prénom _____

NOM (patronymique) _____ Date de naissance/...../.....

Cadre : Grade : Echelon : Indice :

Montant de la cotisation → Temps partiel %

IDENTIFIANT MINISTERIEL

N° DGFIP (6 chiffres)

N° ANAIS (10 chiffres)

Adresse administrative - service - structure - téléphone

Mel professionnel @dgfip.finances.gouv.fr

Adresse personnelle _____ Mel personnel

Solidaires Finances Publiques

Boîte 29 - 80 rue de Montreuil 75011 PARIS - Tél 01.44.64.64.44 - Fax 01.43.48.96.16 contact@solidairesfinancespubliques.fr solidairesfinancespubliques.fr

En cas de problème, n'hésitez pas
à prendre contact avec les élus,
les militants, les correspondants !



Section du MORBIHAN

Secrétariat de Section :

Annie RIO - Jean-Marc PAPOTIER

13 Avenue Saint Symphorien

56020 VANNES CEDEX

02 97 68 54 68

Déclaration Liminaire des CAPL 2 & 3 des 2 & 10 juillet 2015 Recours en révision du CREP

Madame la Présidente,

Les politiques d'austérité et les orientations nées de la démarche stratégique mises en place par le gouvernement ont des impacts forts sur nos missions, nos structures et nos emplois.

Le manque de moyens frappe tous les services, toutes les missions.

Le constat est affligeant.

Pour Solidaires Finances Publiques, toutes les missions de la DGFIP doivent être qualifiées de prioritaires, les services devant bénéficier des moyens adéquats à leur bonne réalisation.

Les conditions de vie au travail se détériorent au quotidien pour l'ensemble des agents. La pression est continue et cela sans la moindre reconnaissance : gel du point d'indice depuis 2010, gel des primes, plan de qualification en berne, pouvoir d'achat qui se dégrade inexorablement.

Tel est le tableau non pas pessimiste mais simplement et banalement lucide de la dérive de la DGFIP. Si on souhaitait démobiliser les agents de cette administration, on ne pourrait pas mieux s'y prendre.

Solidaires Finances Publiques n'a eu de cesse de dénoncer ces dérives et leurs conséquences.

Cette déclaration liminaire n'est pas qu'un constat, c'est un avertissement et une mise en garde.

S'agissant de cette CAPL, Solidaires Finances Publiques réaffirme son opposition aux dispositions du décret du 29 avril 2002, des décrets des 26 octobre 2007 puis du 17 juin 2008 et à celles du décret du 28 juillet 2010 modifié.

L'entretien professionnel annuel contribue à la perte de repères des agents, à une remise en cause de leurs compétences et de leur savoir-faire.

Ce système est fondé exclusivement sur une mise en compétition des agents entre eux, sur la performance individuelle organisée dans un cadre contractuel et individualisé.

Solidaires Finances Publiques revendique :

- une répartition non contingentée des réductions d'ancienneté,
- la mise en place d'un entretien annuel collectif en remplacement de l'entretien individuel.

Solidaires Finances Publiques réaffirme :

- son refus de toute forme de contractualisation des fonctions.
- son attachement à ce que les agents aient des éléments de repère au regard de leurs acquis professionnels et ce durant toute leur carrière.

Le décret prévoit la possibilité d'attribuer 90 mois pour 100 agents. La DGFIP a ventilé ces 90 mois en octroyant 1 mois pour 50% des agents et 2 mois de réduction pour 20% d'entre eux voulant instaurer par la notion de mérite, une compétition entre les agents. Pour Solidaires Finances Publiques, le volume de 70% d'agents pouvant obtenir une réduction d'ancienneté n'est pas suffisant par rapport au niveau de technicité de ceux-ci.

Notre opposition au décret du 28 juillet 2010 modifié repose également sur la mise en œuvre du recours hiérarchique obligatoire. Pour Solidaires Finances Publiques ce processus n'apporte rien de plus aux agents. Il est davantage utilisé comme un levier dissuasif par rapport à une saisine de la CAPL que comme un outil d'amélioration du dialogue professionnel.

Solidaires Finances Publiques exige la suppression du recours hiérarchique : ce système est lourd et ne renforce nullement les droits des agents et n'apporte pas réellement d'avancées.

Les élus de Solidaires Finances Publiques attendent de la transparence quant à l'utilisation des DKM (dotation capital mois) et réaffirment que tous les agents, quelque soient leurs services d'affectation, doivent être traités à l'identique.

Nous vous demandons la communication des réserves de 1 mois et de 2 mois prévues pour cette CAP locale.

Solidaires Finances Publiques exige que toutes les réductions d'ancienneté conservées en prévision de cette CAPL soient utilisées.

Les élus regrettent que pour la campagne 2014 de nombreuses réductions n'aient pas été attribuées.

Solidaires Finances Publiques réaffirme que l'attribution de DKM participe à l'amélioration du pouvoir d'achat des agents.

C'est pourquoi, tous les agents doivent en bénéficier et toutes les marges doivent être distribuées à l'issue de la campagne 2015. Nous ne pouvons accepter que des économies budgétaires déguisées se fassent sur le dos des agents au travers des DKM.

Solidaires Finances Publiques attend de cette CAP un examen attentif des situations évoquées avec à la clé l'attribution de réduction d'ancienneté et des décisions favorables en matière de modifications des appréciations littérales et de profil croix du tableau synoptique.